

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

063-256300997-20230406-420_2023
Reçu le 20/04/2023

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 28/03/2023

Membres	
Titulaires En exercice	14
Présents	10
Suppléants En exercice	14
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	12 12 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Norbert ARMENGAUD, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Tony BERNARD, Gérard RIMBERT, Yves GACON, Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Chantal CHASSANG

Étaient absents : Madame Sandrine PERI, Monsieur Marc BONNOT, Monsieur Frédéric CHONIER, Monsieur Thomas BARNERIAS

Procuration : Monsieur BARNERIAS à Madame DA SILVA, Monsieur CHONIER à Mr RIMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Tony BERNARD

Objet de la délibération : Affectation des résultats

Le Comité d'administration, réuni sous la présidence de M. PRADELLE Guy, Président,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs eau potable, assainissement autonome et assainissement collectif de l'exercice 2022, ce jour,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022

- Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **30 637.73 €**, pour le budget général eau potable,
- un excédent de fonctionnement de **28 138.27 €**, pour le budget annexe assainissement collectif,
- un déficit de fonctionnement de **62 427.52 €**, pour le budget annexe assainissement autonome,

Après en avoir délibéré : Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

A/ BUDGET GENERAL EAU POTABLE:

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2022 :	30 637.73 €
- exécution du virement à la section d'investissement (Cpt 1068)	0 €
- affectation complémentaire en réserves	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	30 637.73 €
B) Déficit au	
- déficit à reporter	

AR Prefecture

B/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Reçu le 20/04/2023

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2022 : **28 138.27 €**

- exécution du virement à la section d'investissement (cpt 1068) **... 0 €**

- affectation complémentaire en réserves

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) **28 138.27 €**

B) Excédent au

- Déficit à reporter

C/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME

A) Déficit de fonctionnement au 31/12/2022 : **62 427.52 €**

- affectation complémentaire en réserves

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)

B) Déficit au

- déficit à reporter..... **62 427.52 €**

Le comité délibère et approuve les comptes de gestions préparés par le Receveur, et présenté par Monsieur le Président, en tous points semblables aux comptes administratifs précédemment adoptés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,
Guy PRADELLE

